

Contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse (CTEJ) · Flers Agglo **Appel à projets pour l'intervention d'une ou de plusieurs équipes artistiques en milieu scolaire**

Année scolaire 2024-2025, interventions entre septembre 2024 et juin 2025

La Communauté d'agglomération Flers Agglo compte 42 communes près de 55 000 habitant·es. Les 42 communes sont réparties en 4 pôles urbains : Athis-de-l'Orne, Briouze, Flers et La Ferté-Macé.

En deux décennies (1994 - 2017) la Communauté d'agglomération du Pays de Flers devenue Flers Agglo n'a cessé de s'affirmer comme une collectivité dynamique et innovante, à la pointe des initiatives et en constante évolution.

Contexte

En partenariat avec les Ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale, Flers Agglo s'est dotée d'un contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse pour 3 années (2023-2026).

L'objectif est de faciliter pour le plus grand nombre l'accès à la culture et de valoriser le « faire » en proposant aux jeunes habitants de la communauté d'agglomération des parcours d'éducation artistiques et culturelle (EAC), sur plusieurs temps de vie (scolaire, périscolaire et extrascolaire). Par le biais de son CTEJ, Flers Agglo entend créer un rapport de plaisir avec la culture et rendre l'art familier aux jeunes à travers la pratique artistique, en les plaçant dans une posture active.

Objet et axes :

Flers Agglo souhaite renforcer les comportements positifs, lutter contre le sentiment d'illégitimité et propose de valoriser le « faire » autour des axes suivants :

(RÉ)APPROPRIATION DE L'ESPACE PUBLIC > Parce que la culture appartient à tout le monde, elle doit s'afficher dedans et dehors. Et parce que l'espace public est parfois un peu hostile, plein de règles et de contraintes, des actions extérieures permettent de rencontrer, d'appréhender et de s'approprier notre environnement.

« L'art a sa place dans notre environnement »

Utilisez l'existant mais aussi profitez des opérations d'aménagements pour valoriser les chantiers, l'architecture (et notamment celle du patrimoine de la reconstruction) ou encore le mobilier urbain afin de rendre les parcours curieux, ludiques et agréables. On fait ainsi de l'art dans et avec l'espace public pour finalement s'y sentir bien.

(RÉ)INSERTION SOCIALE > Permettre à chacun·e de s'initier, de prendre part, tout en prenant du plaisir est essentiel pour se sentir libre, oser proposer, aller à la rencontre des autres.

« J'ai ma place dans la société »

Utiliser les pratiques artistiques pour sortir d'un quotidien qui va trop vite, apprendre à connaître des communautés, (re)trouver de l'assurance ou de la confiance en soi lorsqu'elle s'en va.

Par cet axe, nous voulons donner à toutes et tous la légitimité de créer. Chaque histoire, chaque parcours prend de la valeur à travers un médium qu'il s'agisse de dessins au fusain ou à la peinture, de mouvements improvisés ou chorégraphiés des corps, de mots couchés et/ou déclamés.

Par ailleurs, Flers Agglo est labellisée « Territoire durable 2030 » par la Région Normandie. Créées avec toute la subjectivité des artistes, les œuvres sont vectrices de messages et de questions. Flers Agglo propose d'aborder chaque projet du CTEJ sous le prisme du développement durable : réduction maximum des déchets liés à l'organisation des actions, recherche de professionnels locaux, priorité aux déplacements doux, égalité femme/homme...

Modalités des interventions

Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

L'éducation artistique et culturelle a pour but l'épanouissement des jeunes et l'égalité d'accès à la culture. Elle repose sur trois piliers :

- La rencontre avec les œuvres et les artistes
- La pratique artistique
- L'acquisition de connaissances et de compétences

L'intervenant propose à un groupe d'enfants un parcours d'éducation artistique et culturelle dans l'optique d'une ouverture poétique et sensible sur le sujet qu'ils travaillent ensemble.

Il aide les jeunes à aborder leur territoire et leur patrimoine avec un regard à la fois attentionné et ouvert, il leur permet de suivre, le temps du projet, un parcours de qualité, dans une démarche participative. Ses interventions sont organisées à des fins d'éducation artistique et culturelle.

La création d'une œuvre n'étant pas la finalité première du projet, ces interventions ne se confondent nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre.

Un temps de restitution du travail mené est souhaitable et sera pensé en fonction du projet et de la discipline artistique concernée.

Équipe artistique

Cet appel à projets s'adresse en priorité, mais sans exclusivité, aux structures culturelles, équipes artistiques et artistes engagés dans des projets culturels, dans l'ordre de priorité suivant :

1. Dans le département de l'Orne
2. En région Normandie

Les artistes ou professionnels de la culture doivent attester d'une activité professionnelle en cours inscrite dans le cadre réglementaire en vigueur.

Cadre d'intervention

L'appel à projets est ouvert à **tous les domaines artistiques**.

Les parcours sont prévus **entre septembre 2024 et juin 2025**.

Un parcours de 10 à 12 heures s'adresse à un groupe d'élèves des cycles 2 et 3*.

L'intervenant s'engage à prendre en charge **2 groupes minimum**.

*L'école élémentaire est divisée en deux cycles : le cycle 2 (CP, CE1, CE2) et le cycle 3 (CM1 et CM2).

Valorisation

Le projet devra comporter un volet de valorisation à imaginer en concertation avec l'ensemble de ses parties prenantes en cours d'année. Cette valorisation n'est pas l'objectif principal des interventions. Elle peut prendre la forme d'une documentation photographique, de vidéos, d'enregistrements sonores... Cette valorisation est pensée comme une trace du projet dans l'optique de partage de l'expérience vécue.

Budget prévisionnel

L'intervenant sélectionné bénéficie :

- D'une allocation d'intervention à hauteur de 50 € par heure d'intervention. Un parcours prévoit de 10 à 12 heures d'intervention ;
- D'un forfait d'heures préparatoires au prorata du nombre d'heures effectuées ;
- D'un forfait de frais de déplacement au prorata du nombre d'heures effectuées. L'intervenant doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel ;
- En marge de la rémunération, Flers Agglo participera à l'achat de matériel en fonction des besoins liés aux activités.

Le paiement des interventions s'effectuera par mandat administratif sur présentation d'une facture à l'attention de Flers Agglo · 41 rue de la Boule · 61100 Flers. La facture devra être déposée sur la plateforme Chorus Pro après l'exécution des ateliers.

Les prestations ne pourront en aucun cas être rémunérées sous la forme de cachet.

Cadre juridique

Un contrat d'interventions artistiques spécifiant les engagements respectifs de Flers Agglo et du (ou des) intervenant·e(s) est signé avant le début des interventions.

Calendrier prévisionnel

- 31 mars 2024 : date limite de dépôt des dossiers
- mi-avril 2024 : choix des intervenants
- Entre avril et juin 2024 : appel à candidature des établissements scolaires
- Juin 2024 : choix des groupes classes
- Septembre 2024 : finalisation du (ou des) contrat(s) d'interventions
- De septembre 2024 à juin 2025 : déroulement des projets EAC

Dossier de candidature

- Dossier présentant la démarche artistique du (ou des) intervenant·e(s).
- Note d'intention décrivant le(s) projet(s) qui pourrai(en)t être développé(s) dans le cadre des interventions avec mention du nombre de groupes pouvant être pris en charge par l'intervenant·e.
- Note avec des contraintes techniques et logistiques en mentionnant notamment des disponibilités pour l'intervention (de septembre 2024 à juin 2025), le nombre de groupes pouvant être pris en charge et la répartition du temps pour le bon déroulement du projet (interventions rapprochées ou étalées dans le temps).
- Curriculum vitae du (ou des) intervenant·e(s).
- Justificatif de caractère professionnel du (ou des) intervenant·e(s).

Date limite de retour des dossiers : dimanche 31 mars 2024

Pour postuler, les porteurs de projets intéressés doivent faire parvenir le dossier de candidature avant la date mentionnée ci-dessus à l'attention de

Marion DAVID, responsable du spectacle vivant

par mail à l'adresse mdavid@flers-agglo.fr

par courrier à l'adresse : médiathèque de Flers · 9 rue du Collège · 61100 Flers